

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 3 avril 2017.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.
(19h12)

2017-04-68 **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay;

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2017-04-69 **3 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mars 2017 ainsi que le procès-verbal des séances extraordinaires du 13 et du 27 mars 2017.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois de mars 2017 susmentionnés, rédigés par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

4 1ere période de question

5 Correspondance

Dépôt et lecture du bordereau de correspondance du mois de mars 2017.

6 Législation

6.1 Dépôt formulaire SM-70 déclaration pécuniaire

Considérant que le maire avait en sa possession un formulaire de déclaration d'intérêt pécuniaire, ce dernier dépose sa déclaration complétée.

2017-04-70 **6.2 Autorisation de passage Défi Challenge Québec**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil autorise le passage de Défi Challenge Québec sur la route 204 le 19 mai 2017 entre 21h00 et 23h00.

Adopté à l'unanimité

2017-04-71 **6.3 Demande dérogation mineure- 436 Route 204 lots 4 414 311 et 5 974 996**

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à requérir de la Municipalité, une autorisation afin de permettre la marge avant et profondeur non conforme au règlement de lotissement.

Attendu que la marge minimale prescrite par le règlement est de 30m et la profondeur minimale prescrite est de 75m. Dans le cas présent, le terrain a une marge avant de 15,24m et une profondeur d'environ 71m

Attendu que le Comité consultatif d'Urbanisme s'est rencontré le 10 mars 2017 pour l'étude de la demande;

Attendu qu'il y a recommandation du CCU;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin;

Il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce suive la recommandation faite par le Comité consultatif d'Urbanisme de la Municipalité et autorise la dérogation mineure pour les lots 4 414 311 et 5 974 996 pour les motifs suivants;

- Aucune affectation de la densité du sol;
- Il n'y a pas raison de croire qu'il pourrait avoir un effet d'entraînement;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- N'entrave pas la sécurité publique;
- En cas de refus, n'occasionne pas un préjudice sérieux au demandeur, mais la non-réalisation du projet de construction;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins;
- Selon le comité de consultation, elle est mineure.

Adopté à l'unanimité

2017-04-72 **6.4 Regroupement de l'Office d'habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce avec l'Office municipal d'habitation de Ville de Saint-Georges**

Attendu que le projet de loi n°83 adopté et sanctionné par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2016 ;

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite s'intégrer à l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges ;

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte le projet de regroupement (intégration) de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce avec l'Office municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges ;

Attendu que la Société d'Habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration des Offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan avec l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que la municipalité autorise l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Gédéon-de-Beauce à conclure une convention d'intégration avec l'Office Municipal d'Habitation de Ville de Saint-Georges, et que la directrice générale, Erika Ouellet soit autorisée à signer la convention et tous les autres documents nécessaires pour donner effet à la présente décision.

Adopté à l'unanimité

2017-04-73 **6.5 Dépôt programme FEPTU**

Attendu que le conseil souhaite la réfection complète de la 4^e Rue Sud et de la 13 Rue;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU);

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

Adopté à l'unanimité

6.6 Avis de motion - dispense de lecture

Je, Claude Deblois conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement no. 177-17-1 modifiant le Règlement 177-17 de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce règlement d'emprunt décrétant une dépense de 380 578.01\$ pour le prolongement de la 11e avenue Nord - phase3- Gaston Boulanger. Une dispense de lecture est demandée concernant l'adoption de ce règlement.

7 Trésorerie

2017-04-74 **7.1 Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2017-04-73;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 156 235.14 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

7.2 Dépôt rapport budgétaires comparatifs du mois de mars 2017

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport budgétaire comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2017.

2017-04-75 **7.3 Inscription congrès ADMQ 2017 - 14 au 16 juin 2017**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

Il est résolu d'autoriser l'inscription au congrès de la directrice générale au montant de 596.72 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

2017-04-76 **7.4 Inscription congrès ACSIQ 2017- 20 au 23 mai 2017**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

Il est résolu d'autoriser l'inscription au congrès du directeur de service incendie au montant de 488.64 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

2017-04-77 **7.5 Aide financière CORDI - terrain 110 rue Cordi**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

Il est résolu d'octroyer une aide financière à CORDI Saint-Gédéon-de-Beauce au montant de vingt-huit mille six cent soixante-quinze (28 675) dollars.

Adopté à l'unanimité

2017-04-78 **7.6 Adoption budget OTJ 2017**

Sur proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

Il est résolu d'approuver le budget 2017 présenté par l'organisation du terrain de jeux de St-Gédéon pour les salaires du personnel engagé à cette fin et d'informer les responsables que la Municipalité accepte de participer à la gestion des payes, à l'encaissement des inscriptions et l'émission des reçus d'impôt;

Que le conseil met à disposition la ressource en loisirs et culture afin de supporter le comité de l'OTJ dans la supervision quotidienne et d'apporter un

encadrement à la gestion du personnel afin d'optimiser l'utilisation du budget alloué.

Adopté à l'unanimité

2017-04-79 **7.7 Offre de services en évaluation - Complexe St-Louis**

Sur proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

Il est résolu de retenir les services de SPE afin d'établir la valeur de reconstruction de l'immeuble du Complexe St-Louis pour un montant de 885 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité

8 Fourniture et équipement

2017-04-80 **8.1 Recherche de prix sur invitation - Calcium liquide et épandage**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu :

De procéder à la recherche de prix auprès des fournisseurs pour l'épandage de chlorure de calcium liquide;

Que la date d'ouverture des soumissions soit fixée au 28 avril 2017 à 11h01;

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité

2017-04-81 **8.2 Recherche de prix sur invitation - Béton bitumineux**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder par voie d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux dans les diverses rues de la municipalité pour l'année en cours, le tout selon le devis préparé à cet effet portant le numéro GCT-2017-04-80 lequel fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduit;

Que la date d'ouverture des soumissions soit fixée au 28 avril 2017 à 11h01;

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adopté à l'unanimité

2017-04-82 **8.3 Regroupement d'appels d'offres - collecte matières résiduelles**

Attendu que le contrat N 2016-10-263 se terminant le 31 décembre 2017 pour la cueillette et le transport des matières résiduelles;

Attendu que le conseil désire se joindre au groupe existant pour la préparation d'un nouvel appel d'offres conjointement avec les municipalités de Saint-Martin, Saint-René, Saint-Théophile;

En conséquence sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu :

Que le conseil municipal autorise et mandate Erika Ouellet directrice générale, Secrétaire-trésorière à participer aux rencontres intermunicipales à la préparation d'un appel d'offres pour un nouveau contrat de cueillette et transport des matières résiduelles pour les municipalités précitées.

Adopté à l'unanimité

2017-04-83 8.4 **Entériner budget estimation préliminaire - rue de l'Église**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'entériner une dépense forfaitaire au montant maximal de 1 000 \$ avant taxes, auprès de la firme d'ingénierie WSP inc. pour la confection de l'estimation préliminaire de la réfection de la rue de l'Église.

Adopté à l'unanimité

9 Personnel

2017-04-84 9.1 **Embauche entretien ménager**

Attendu qu'il y eut offre d'emploi pour une banque de nom pour l'entretien ménager;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu ;

Que le conseil autorise la directrice générale à retenir les services de la candidate disponible à l'emploi au taux horaire établi par le conseil

Adopté à l'unanimité

10 Loisirs et Culture

2017-04-85 10.1 **Demande de commandite Corps de Cadet 2680**

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande de commandite du Corps de Cadet 2680;

Attendu que 3 des cadets sont de Saint-Gédéon-de-Beauce;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce offre une participation financière de quinze (15) dollars par cadets de Saint-Gédéon-de-Beauce pour un total de quarante-cinq (45) dollars.

Adopté à l'unanimité

2017-04-86 10.2 **Gym - achat équipement**

Attendu que la Municipalité a reçu une aide financière de Desjardins au montant de 10 000 \$ pour l'aménagement de l'Accès Gym;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de répondre à la demande des usagers et d'acquérir une machine «Peck Deck» auprès de Body Gym Équipements pour un montant de 3 874.66 \$ montage, livraison et taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

2017-04-87 **10.3 Dépôt de projet fonds culturel volet patrimoine**

Attendu que le fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan permet entre autres de favoriser la reconnaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine et que la MRC peut offrir une subvention maximale de 2000,00 \$ pour un projet à caractère patrimonial;

Attendu que la municipalité prévoit créer un parcours historique à l'aide de panneau d'information sur le patrimoine. Les visiteurs pourront découvrir 4 des édifices historiques faisant partie du circuit patrimonial de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil, sur recommandation du coordonnateur en loisirs et culture, autorise à déposer un dossier de candidature pour le volet patrimoine du fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan;

Que le conseil s'engage à respecter l'apport de 20 % au projet. Autorisation à la Directrice générale à signer le formulaire de dépôt de projet ainsi que les documents rattachés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

10.4 Demande d'adhésion gym Ambulance Marlow

Point reporté

2017-04-88 **10.5 Programme Alphare - demande de gratuité 2017-18**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil consent à la gracieuseté pour l'année 2017 et 2018 de la salle du Complexe St-Louis afin de poursuivre la formation informatique offerte à raison d'une fois semaine.

Adopté à l'unanimité

11 Rapports

11.1 Conseil des maires à la MRC

Exceptionnellement Monsieur Alain Quirion et Monsieur Christian Bégin n'ont pu assister au conseil des maires à la MRC

11.2 Délégué à la régie intermunicipale

Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion

11.3 Représentant désigné politique Municipalité amie des aînées (MADA)

Monsieur Claude Deblois fait un court rapport de la réunion

12 Divers

12.1 Avis de motion - dispense de lecture

Je, Germain Fortin conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement no. 178-17 Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 412 600\$ pour le la réfection d'une section de la rue de l'Église. Une dispense de lecture est demandée concernant l'adoption de ce règlement.

2017-04-89 **12.2 Vente camionnette**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil autorise la vente pour un montant de cinq cents (500) dollars à SLM Récupération;

Que la directrice générale est autorisée à signer les documents liés à la transaction de vente.

Adopté à l'unanimité

13 **2^e Période de question**

2017-04-90 14 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin.

Il est résolu de lever l'assemblée. (19h38)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Directrice générale :.....